

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 mai 2018

Excusés : S. Pontarollo (Pouvoir à J. Gallin-Martel), B. Belony (Pouvoir à N. Yvrard), C. Deroux-Dauphin (pouvoir à M. Vicente), V. Bonnet.

Secrétaire de séance : Gaëlle Glenisson

Fonds de soutien de l'investissement local (FSIL) : L'Etat a créé un fonds pour accompagner les collectivités territoriales dans deux domaines essentiels, la transition énergétique et les aménagements de sécurité et d'accessibilité. La commune présentera un dossier portant sur deux bâtiments à améliorer en 2018, le bâtiment mairie-école – isolation des combles et changement des huisseries extérieures (5 916.40 + 9 084 = 15 000.40€ ht) La Salle Georges Savary – isolation des combles et changement des menuiseries extérieures (4 780,00 + 11 486.00 = 16 266,00 € ht), soit un total de 31 266,40€ HT. Décision à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 9 379,92€ au titre du FSIL

Marché public de prestation de services en assurance : Suite à la consultation lancée avec l'aide à la Maîtrise d'Ouvrage de Delta Consultant, trois offres ont été déposées pour le lot 1 et deux offres pour les lots 2, 3 et 4. Ont répondu la SMACL, Groupama Rhône-Alpes Auvergne et Breteuil assurances/VHV Grupp pour le lot 1 et uniquement la SMACL et Groupama pour les autres lots.

L'analyse s'est faite sur la base de 60% pour la valeur technique de l'offre (garantie etc...) et 40 % pour le prix. En fonction des réponses de la SMACL et de Groupama, Breteuil étant moins bien noté, Delta consultant propose de retenir Groupama pour le lot 1, dommage aux biens, pour un montant de 4038,48€ TTC, La SMACL pour le lot 2, Responsabilité civile pour un montant de 1 798,50€ TTC, la SMACL pour le lot 3, Protection juridique, pour un montant de 862,74€ TTC, Groupama pour le lot 4 véhicules à moteur, pour un montant de 3 004,00€ TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition pour un montant total de 9703,72€, soit un gain de 29 075,36€ (- 74%) par rapport aux primes actuelles d'assurances.

Règlement de l'opération façades : La commune a mis en place un subventionnement des ravalements des façades depuis 1990. Cela a eu un effet bénéfique sur l'image de la traversée du village. La délibération de départ a été élargie aux maisons situées sur toutes les voiries publiques. Mais la rédaction reste ambiguë par rapport aux maisons situées à l'intérieur d'une parcelle (type Pointière). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de préciser que la subvention concerne les maisons de plus de 50 ans, pour la réfection des façades, portant sur la façade à l'alignement sur la voirie et les deux pignons en retour sur 8 mètres de profondeur. Les montants subventionnables sont modifiés.

Travaux pris en compte	Montant actuel	Montant modifié
Le m ² en peinture simple échafaudage compris	18€ HT	25€ HT
Le m ² crépis maçonné coloré échafaudage compris	40€ HT	50€ HT
Montant maximum de la subvention	1 830€ HT	2 000€ HT

Passage au gaz de la chaufferie de l'église de Nivolas : La paroisse a pris en charge directement le branchement gaz et la logette. La commune prendra en charge le changement du brûleur (5 121,48€ TTC) et de la porte coupe-feu (2 640,00€ TTC). Les travaux de raccordement de la logette à l'entrée de la chaufferie se montent à 2 650,80€ TTC. Le total du passage au gaz se monte à 10 412,28€ TTC. Le Conseil Municipal décide de demander une participation de 2 209,00€ à la paroisse.

Réalisation d'un bi-couche Impasse du Tilleul : La seule référence concernant le statut de cette voirie est le cadastre où l'impasse du Tilleul apparaît comme publique. Dans la mesure où les réseaux sont déjà dans le domaine public, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser le bi-couche pour un montant de 6 497,00€ HT.

Préemption sur la vente d'une grange 18 route de Sérézin : Une grange fait l'objet d'une vente à Nord-Isère Immobilier. Il sera difficile de transformer cette grange en logement car il n'y a pas de possibilité de places de stationnement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de préempter pour le montant mis en vente soit 15 000€, afin de réaliser un trottoir le long de la route de Sérézin et deux places de stationnement.

Augmentation du temps de travail de la bibliothécaire : Lors du recrutement de la nouvelle bibliothécaire, il a été décidé de ne plus accorder d'heures complémentaires au temps de travail de 30h hebdomadaire. Il apparaît que ce temps de travail est trop réduit pour faire face à la totalité des tâches. Décision, à l'unanimité, de passer le temps de travail de la bibliothécaire à 33h hebdomadaire.

Point d'information sur la nomination du DPO (Délégué à la Protection des Données) dans le cadre de la RGPD (Règlement Général de Protection des Données). Décision d'attendre la proposition de la CAPI, dans le cadre de la mutualisation.

Déclarations préalables :

Domingos Da Fonte Miguel : parcelle AC 183, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg au PPR, pour modification de toiture d'une maison située 1730 RD 1085.

OPAC 38 : Parcelle AE 232, en zone Ub au PLU, Bleu Bc au PPR, pour rénovation des façades de 40 logements situés rue de l'Hôtel de Ville.

SCI Giaouras : parcelle AE 90, en zone Ua au PLU, pour transformation d'un garage en logement avec deux places de stationnement, 3061 RD 1085.

Georges Prinet : parcelle AC 349, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PLU, pour agrandissement de 26m² d'une habitation située 478, rue des Châtigniers.

Jean-Pierre Mailles : parcelle AD 196, en zone Ub au PLU, blanc et violet Bc2 au PPR, pour construction d'une piscine de 36m², 431, route de Sérézin.

Permis de construire :

Mustafa Altunok : parcelle AB 54, en zone AUb OA3 et N au PLU, Bleu Bg2 au PPR, pour construction de deux logements valant division sur un terrain situé rue des Plattières.

Guillaume Ferreira : parcelle C 369, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une maison individuelle sur un terrain situé 90 Chemin des Vignes.

